



**A l'attention de mesdames et
messieurs les députées et députés
membres de la commission des
affaires culturelles et de l'éducation**

Vénissieux, le 30 juin 2022

Madame la députée, Monsieur le député,

Vous venez d'être élu.e député.e et vous avez décidé de siéger au sein de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Vous nous permettez donc dans un premier de vous adresser nos sincères félicitations.

Mais si nous vous écrivons aujourd'hui, c'est aussi pour vous présenter notre association et vous sensibiliser à une question qui ne saurait échapper à l'intérêt de la représentation nationale.

No Ghetto est une association créée en 2019 à Vénissieux, dans la métropole de Lyon, et qui milite pour plus de mixité sociale et d'origine dans les collèges.

La ségrégation sociale et d'origine dans les collèges des grandes agglomérations n'est plus à démontrer, elle est la résultante de la sectorisation appliquée à des territoires eux-mêmes ségrégués.

Face à cette situation pourtant ancienne, le législateur a attendu 2013 et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République pour que la notion de mixité sociale apparaisse dans le code de l'éducation.

Son article L213-1 précise aujourd'hui que les conseils départementaux "*peuvent, lorsque cela favorise la mixité sociale*", modifier les secteurs de recrutement des collèges.

Une "possibilité" faite aux élus locaux... qui oublie bien souvent de s'en saisir réellement.

Et pour cause : la mixité sociale et d'origine, tout le monde en parle, mais personne n'en veut vraiment, car chacun est convaincu d'avoir à perdre dans un changement de sectorisation.

no ghetto !

association pour la promotion de la mixité sociale et d'origine
no-ghetto.fr - bonjour@no-ghetto.fr

Comment dès lors être surpris qu'en laissant le soin aux conseils départementaux la possibilité de "*favoriser la mixité sociale*" des collégiens, rien n'ait vraiment bougé depuis ?

A-t-on déjà vu des élus locaux volontairement se mettre en difficulté en adoptant des mesures particulièrement impopulaires pour leur électorat ?

Notre association ne se résout pourtant pas à cette situation.

Nous estimons que les conséquences d'une société en voie de séparation sont trop graves pour se satisfaire du *statu quo* actuel.

Nous nous mobilisons donc depuis bientôt quatre ans pour que la prise en compte de la mixité sociale et d'origine dans les collèges ne soit plus une option pour les élus départementaux, mais une obligation.

Nous nous mobilisons pour que le législateur change la loi et impose aux conseils départementaux la prise en compte de la mixité sociale et d'origine dans la sectorisation des collèges et le choix des sites de leurs constructions.

Nous continuons à nous mobiliser pour expliquer que réduire la ségrégation dans les collèges, c'est non seulement bon pour la réussite scolaire, mais c'est aussi indispensable pour continuer à vivre ensemble en société.

Nous ignorons à ce jour quelles seront les propositions ou les projets de loi que vous aurez à examiner et si ceux-là permettront de discuter de cet article L213-1 du code de l'éducation.

Mais nous tenions à vous sensibiliser dès les premiers jours de cette législature à la question importante de la mixité sociale et d'origine dans les collèges.

Nous sommes bien sûr à votre entière disposition si vous souhaitez échanger sur ce sujet et vous prions de croire, Madame la députée, Monsieur le député, en l'assurance de nos sentiments très républicains.

La présidente
Khady Rebuzzy

no ghetto !

association pour la promotion de la mixité sociale et d'origine
no-ghetto.fr - bonjour@no-ghetto.fr